

**LE GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Paris, le

17 MAI 2016

de Madame la Contrôleure générale,

J'ai pris connaissance, avec la plus grande attention, des conclusions du rapport que vous aviez fait parvenir le 1^{er} septembre 2015 à ma prédécesseure suite à votre visite du centre éducatif fermé (CEF) les chemins du sud à Narbonne (Aude) du 24 au 26 avril 2012.

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux observations qui concluent ledit rapport. Le CEF de Narbonne est un établissement du secteur associatif habilité géré par l'association nationale de recherche et d'action solidaire (ANRAS) dont le siège social est situé à Toulouse. Le bâtiment comprend désormais une salle omnisport inaugurée en 2015 par la directrice de la PJJ.

Un audit de conformité conduit en 2014 a mis en exergue des points forts de l'établissement tels qu'une activité soutenue, une cohérence de prise en charge (durée de placement, profil des mineurs), des supports pédagogiques adaptés et une montée en compétence des professionnels.

Vous aviez relevé que les dossiers individuels des mineurs devaient être tenus avec davantage de rigueur. Le rapport d'audit précité a effectué les mêmes constats. Ainsi, l'amélioration de la tenue des dossiers des jeunes, notamment en termes de bilans et perspectives au regard de leur parcours, figure parmi les objectifs du plan d'action en cours. Les dossiers des jeunes suivent désormais une organisation commune (judiciaire, incidents et fugues, rapport éducatif) ainsi qu'une trame modélisée.

Le projet d'établissement a été achevé le 28 mars 2014. Le règlement de fonctionnement est désormais signé par le mineur, sa famille et la direction du centre. Il précise les gradations des sanctions, ainsi que le recommandait votre rapport. La place de la famille dans le cadre de la prise en charge du mineur est précisée dans le projet.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale
des lieux de privation de liberté
16/18 quai de la Loire
BP 103101
75921 PARIS CEDEX 19

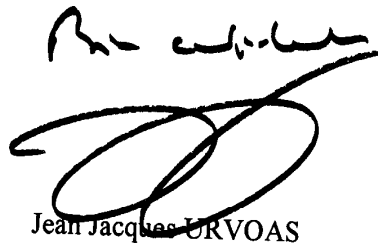
De plus, l'ensemble des éléments concernant les étapes de la procédure judiciaire figure de manière détaillée et circonstanciée dans le projet de service. Les formations organisées par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse sont ouvertes localement aux éducateurs du secteur associatif habilité. En outre, l'association dispose de référentiels solides sur ces questions.

Enfin, une fiche action produite en 2015 traite de la pratique de l'écrit chez les professionnels et une formation dédiée a été budgétée en 2015 pour les personnels du CEF.

Concernant le suivi de la santé des mineurs, une infirmière travaille actuellement à mi-temps au CEF et complète utilement le pôle santé.

Telles sont les observations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Handwritten signature of Jean Jacques URVOAS, consisting of a stylized cursive script.

Jean Jacques URVOAS